

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la Population, Madame la Responsable du Service Formalités Administratives, Madame la Trésorière Principale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-016 du 24 février 2017 : Convention entre la Commune et l'Agence Nationale Des Titres Sécurisés, relative à l'adhésion de la Commune aux modalités d'obtention d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la Commune

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer la convention relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) à la commune.

ARTICLE 2 :

Les cartes d'authentification et de signature permettent aux acteurs habilités des collectivités territoriales de s'authentifier et de signer électroniquement les réponses aux demandes de vérifications dématérialisées de données d'état civil pour les actes de naissance, de mariage et de décès.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la Population, Madame la Responsable du Service Formalités Administratives, Madame la Trésorière Principale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-017 du 24 février 2017 : Marché d'éclairage public

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer le marché à procédure adaptée pour une durée de un an avec la société ELALE – CITÉOS SARCELLES domiciliée 24, rue du Fer à Cheval 95200 SARCELLES.

Le marché sera traité à prix mixtes et comprendra :

- Une première partie à prix forfaitaire pour les prestations d'entretien et maintenance préventive et corrective concernant les armoires télé surveillées, l'éclairage public des espaces publics et des équipements sportifs, la signalisation lumineuse tricolore (SLT) ainsi que la pose, la dépose, l'entretien et la maintenance des illuminations festives pendant la période d'allumage pour un montant annuel de 76 500 € HT.
- Une deuxième partie à prix unitaire pour la pour la réalisation de travaux non pris en charge au titre de l'entretien et la maintenance par application du bordereau des prix unitaires avec un minimum de 20 000 € et un maximum de 190 000 HT sur la durée du marché.

ARTICLE 2 :

Madame la directrice, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame le Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-018 du 24 février 2017 : Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec la société ACTEON sise 4 bis, rue de Villiers Adam 95290 L'ISLE ADAM un avenant n° 2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage fixant ainsi le nouveau montant du marché qui s'élève à 35 591,71 € HT.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-019 du 24 février 2017 : Marché de travaux de réaménagement des archives municipales – lot 1 : cloisons, menuiseries intérieures - avenant n° 1 - Entreprise Marlier

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec la société MARLIER un avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le réaménagement des archives municipales qui a pour objet la prolongation du délai d'exécution ainsi que des travaux en moins et en plus-value :

- Le délai d'exécution du marché initial est augmenté de 15 jours ce qui porte la date de fin du marché au 15 mars 2017 (date initialement prévue le 28 février 2017).
- L'ensemble des travaux en moins et en plus-value représentent une augmentation de 196,00 € HT fixant le nouveau montant du marché à 25 426,05 € HT, ce qui engendre un écart de + 0,63 % par rapport au marché de base.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-020 du 24 février 2017 : Marché de travaux de réaménagement des archives municipales - lot 2 : menuiseries extérieures - avenant n° 1 – Etablissements Broyez

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec les établissements BROYEZ l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le réaménagement des archives municipales qui a pour objet la prolongation du délai d'exécution :

- Le délai d'exécution du marché initial est augmenté de 15 jours ce qui porte la date de fin du marché au 15 mars 2017 (initialement prévue du 28 février 2017).

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-021 du 24 février 2017 : Marché de travaux de réaménagement des archives municipales - lot 3 : revêtement de sol, plafonds, peinture - avenant n° 1 – Société Axème Déco

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec la société AXEME DECO l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le réaménagement des archives municipales qui a pour objet la prolongation du délai d'exécution :

- Le délai d'exécution du marché initial est augmenté de 15 jours ce qui porte la date de fin du marché au 15 mars 2017 (initialement prévue du 28 février 2017).

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-022 du 24 février 2017 : Marché de travaux de réaménagement des archives municipales - lot 5 : climatisation, ventilation, plomberie - avenant n° 1 Entreprise Klima

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec la société KLIMA un avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le réaménagement des archives municipales qui a pour objet la prolongation du délai d'exécution ainsi que des travaux en plus-value :

- Le délai d'exécution du marché initial est augmenté de 15 jours ce qui porte la date de fin du marché au 15 mars 2017 (date initialement prévue le 28 février 2017).
- L'ensemble des travaux en plus-value représente une augmentation de 673,00 € HT fixant le nouveau montant du marché à 16 473,00 € HT, ce qui engendre un écart de + 4,26 % par rapport au marché de base.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-023 du 24 février 2017 : Marché de travaux de réaménagement des archives municipales - lot 6 : rayonnages - avenant n° 1 – Entreprise Bruynzeel Rangements SAS

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec la société BRUYNZEEL RANGEMENTS SAS l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le réaménagement des archives municipales qui a pour objet la prolongation du délai d'exécution ainsi que des travaux en moins et en plus-value :

- Le délai d'exécution du marché initial est augmenté de 15 jours, ce qui porte la date de fin du marché au 15 mars 2017 (date initialement prévue le 28 février 2017).
- L'ensemble des travaux en moins et en plus-value représente une diminution de 1 405,21 € HT fixant le nouveau montant du marché à 31 335,51 € HT, ce qui engendre un écart de - 4,29 % par rapport au marché de base.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-024 du 24 février 2017 : Marché d'acquisition de fournitures de bureau et scolaires

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société ALDA MAJUSCULE domiciliée Rue Diderot – ZAC de la Garenne – 93110 ROSNY-SOUS-BOIS concernant **le lot n° 1 : fournitures de bureau** pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT pour une durée de 1 an reconductible au maximum 2 fois.

ARTICLE 2 :

De conclure et de signer l'accord-cadre à bons de commande avec la société PAPETERIES LA VICTOIRE domiciliée Rue Racine – BP 373 – 59337 TOURCOING CEDEX concernant **le lot n° 2 : fournitures scolaires** pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT pour une durée de 1 an reconductible au maximum 2 fois.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-025 du 28 février 2017 : Contrat annuel d'abonnement au service boîte postale

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat annuel pour l'abonnement au service Boîte Postale avec la société La Poste, 14 rue de Paris, 95260 Beaumont sur Oise.

ARTICLE 2 :

Le présent contrat prend effet à compter du 23 février 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. Il sera renouvelable annuellement par tacite reconduction.

ARTICLE 3 :

Le montant du présent contrat est de 63.25 € HT soit 75.90 € TTC.

ARTICLE 4 :

D'imputer la dépense au compte 6288-020 du budget de la ville.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-026 du 1^{er} mars 2017 : Convention entre la compagnie «Twins Animations» représentée par Monsieur Joseph Raduga et la commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'un spectacle d'Halloween présenté à la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention avec la compagnie « Twins Animations » pour l'organisation d'un spectacle d'Halloween.

ARTICLE 2 :

De préciser que cette convention est conclue pour la date du 28 Octobre 2017.

ARTICLE 3 :

Que la dépense soit affectée au BP 2017 de la commune.

ARTICLE 4 :

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale sont chargés chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-027 du 1^{er} mars 2017 : Convention entre la compagnie « Théâtre al dente », représentée par Madame Geneviève Legris, et la commune de Beaumont-sur-Oise, dans le cadre d'un spectacle théâtral présenté à la bibliothèque municipale de Beaumont-sur-Oise

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention avec la compagnie « Théâtre al dente » pour l'organisation de la pièce « Le petit chaperon Uf ».

ARTICLE 2 :

De préciser que cette convention est conclue pour la date du 30 Septembre 2017.

ARTICLE 3 :

Que la dépense soit affectée au BP 2017 de la commune.

ARTICLE 4 :

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de cette convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-028 du 8 mars 2017 : Mise en place d'un tarif du droit de place pour le marché des producteurs locaux et produits régionaux du 21 mai 2017

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer le tarif du droit de place du marché des producteurs locaux et produits régionaux du 21 mai 2017 à 3.50 € le mètre linéaire.

ARTICLE 2:

Que les recettes en résultant seront encaissées par la Société MANDON et à son bénéfice.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-029 du 10 mars 2017 : Marché de travaux de réaménagement des archives municipales - lot 4 : électricité, courants forts et faibles – avenant n° 1 – entreprise Eliepro

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec la société ELIEPRO l'avenant n° 1 relatif au marché de travaux pour le réaménagement des archives municipales qui a pour objet la prolongation du délai d'exécution de ce dernier, ainsi que des travaux en moins et en plus-value :

- Le délai d'exécution du marché initial est augmenté de 15 jours, ce qui porte la date de fin du marché au 15 mars 2017 (date initialement prévue le 28 février 2017).
- L'ensemble des travaux en moins et en plus-value représente une augmentation de 1 542,75 € HT fixant le nouveau montant du marché à 21 240,65 € HT, ce qui engendre un écart de + 9,24 % par rapport au marché de base.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne

Décision 2017-030 du 10 mars 2017 : Renouvellement du contrat de bail – Résidence Forêt de Carnelle

Le Maire de Beaumont-sur-Oise

DECIDE

ARTICLE 1 :

De renouveler le contrat de bail avec l'association dite « Résidence Forêt de Carnelle » pour la location du bâtiment communal situé 56-58 Rue Alphonse et Louis Roussel à Beaumont sur Oise.

ARTICLE 2 :

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2017, date à laquelle les locaux sont mis à la disposition de l'association.

Le contrat est reconduit tacitement à date anniversaire pour la même durée initialement convenue.

ARTICLE 3 :

Le montant du loyer est de 77 453,32 € hors charges, annuel payable à terme échu, en quatre versements égaux, les premiers avril, juillet, octobre et janvier de chaque année.

Le loyer pourra être révisé tous les ans, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, en fonction de la variation de l'indice des locaux des activités tertiaires (ILAT) ou tout autre indice substitué par les pouvoirs publics, publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), l'indice de base-départ étant le dernier applicable au jour de la prise d'effet du bail, soit l'indice du 3^{ème} trimestre 2016: 108.69 publié le 24 décembre 2016.

En cas de variation, l'indice, en hausse ou en baisse, la majoration ou la diminution du loyer sera appliquée, sans qu'il y ait lieu d'établir un avenant pour constater cette révision.

ARTICLE 4 :

D'imputer la recette aux comptes 752 du budget de la ville.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-031 du 10 mars 2017 : Signature du contrat de cession du spectacle « stabat mater » interprété par Bernadette Dodin le 25 mars 2017

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de cession avec Bernadette DODIN pour le spectacle intitulé « STABAT MATER » qui aura lieu le samedi 25 mars 2017 à 17 heures, à l'église Saint-Laurent.

ARTICLE 2 :

Les dépenses et les recettes afférentes à ce spectacle sont inscrites au B.P 2017.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-032 du 10 mars 2017 : Signature du contrat de cession du spectacle « stabat mater » interprété par Corinne Féron le 25 mars 2017

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de cession avec Corinne FERON pour le spectacle intitulé « STABAT MATER » qui aura lieu le samedi 25 mars 2017 à 17 heures, à l'église Saint-Laurent.

ARTICLE 2 :

Les dépenses et les recettes afférentes à ce spectacle sont inscrites au B.P 2017.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2017-033 du 10 mars 2017 : Signature du contrat de cession du spectacle « stabat mater » interprété par Valérie Capliez le 25 mars 2017

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat de cession avec Valérie CAPLIEZ pour le spectacle intitulé « STABAT MATER » qui aura lieu le samedi 25 mars 2017 à 17 heures, à l'église Saint-Laurent.

ARTICLE 2 :

Les dépenses et les recettes afférentes à ce spectacle sont inscrites au B.P 2017.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2017-020 URBANISME – DOCUMENTS D'URBANISME – PLU : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEAUMONT-SUR-OISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 contre (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1er :

De modifier le projet de Plan Local d'Urbanisme qui a été soumis à l'enquête publique pour tenir compte des différents avis,

Article 2 :

D'approuver le dossier de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Article 3 :

De transmettre la présente délibération et le projet de Plan Local d'Urbanisme annexé à M. le Préfet du Val d'Oise.

Article 4 :

De dire que conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et une mention sera insérée dans deux journaux d'annonces légales diffusés dans le département,

Article 5 :

De dire que le dossier de Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public au service urbanisme aux horaires d'ouverture habituelle au public, conformément à l'article L. 123-10 du code l'urbanisme.

2017-021 URBANISME – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : AUTORISATION D'URBANISME - DECLARATIONS PREALABLES POUR LES CLOTURES : RECONDUCTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

De dire que l'édification ou la modification d'une clôture située sur l'ensemble du territoire de la Commune de Beaumont-sur-Oise est soumise à déclaration préalable

2017-022 URBANISME – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : AUTORISATION D'URBANISME - DECLARATIONS PREALABLES POUR LES RAVALEMENTS DES FACADES : RECONDUCTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

De dire que les ravalements de façades des bâtiments situés sur l'ensemble du territoire de la commune de Beaumont-sur-Oise sont soumis à déclaration préalable.

2017-023 URBANISME – ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS : AUTORISATION D'URBANISME - PERMIS DE DEMOLIR POUR LES DEMOLITIONS : RECONDUCTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'instituer le permis de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, située sur l'ensemble du territoire de la commune de Beaumont-sur-Oise.

2017-024 Objet : URBANISME - INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE, LES FONDS ARTISANAUX ET LES BAUX COMMERCIAUX RECONDUCTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

D'instaurer un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux à l'intérieur du périmètre délimité sur les bases de la délibération en date du 18 septembre 2009 et dont le plan est annexé à la présente délibération,

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à exercer au nom de la commune ce droit de préemption.

2017-025 URBANISME – DROIT DE PREEMPTION URBAIN : INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De constater la caducité de la délibération en date du 15 janvier 1988 portant institution du Droit de Préemption Urbain sur la Commune de Beaumont-sur-Oise, ainsi que de toutes les délibérations la modifiant.

Article 2 :

D'instituer le droit de préemption urbain (DPU) comme suit et comme figurant au plan (2) annexé à la présente délibération :

- DPU simple sur l'ensemble des zones urbaines (U), à urbaniser (AU) et les emplacements réservés,
- DPU renforcé sur les 3 îlots du centre-ville,

Article 3 :

De renouveler la délégation du conseil municipal consentie au profit du Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain par la délibération n°2015-113 du 19 novembre 2015.

Article 4 :

De préciser que la présente délibération sera exécutoire à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités suivantes, à savoir :

- Sa transmission au préfet du Val d'Oise, dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du CGCT,
- Son affichage en mairie durant un mois,
- La publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du CGCT,
- L'insertion d'une mention en caractères apparents de cet affichage en Mairie et dans deux journaux diffusés dans le département.

Article 5 :

De préciser que la présente délibération et le plan ci-annexé localisant le périmètre d'exercice du Droit de Préemption Urbain :

- Seront annexés au dossier du PLU de Beaumont-sur-Oise, conformément aux dispositions de l'article R.123-13 du code de l'urbanisme,
- Seront en outre notifiés aux personnes suivantes :
 - o Au Directeur départemental des services fiscaux,
 - o Au Conseil supérieur du notariat,
 - o A la Chambre interdépartementale des notaires des Yvelines et du Val d'Oise,
 - o Aux barreaux constitués près du tribunal de grande instance (TGI) de Pontoise, ainsi qu'au greffe du TGI de Pontoise.

Article 6 :

De préciser que toutes les acquisitions réalisées par exercice ou délégation de ce droit, ainsi que l'utilisation effective des biens acquis, continueront à être consignées dans un registre ouvert à cet effet en mairie, consultable par toute personne.

2017-026 OPERATION FONCIERE - VENTE D'UN BIEN COMMUNAL A MONSIEUR ROUGET CHRISTOPHE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par voix pour, 4 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'approuver la vente de la parcelle (lot 2 sur le plan de division) sise place du Château entre la Commune de Beaumont-sur-Oise et Monsieur Christophe ROUGET pour un montant de 13 056 €.

Article 2 :

De Dire que les recettes issues de cette vente seront inscrites au budget de la commune.

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Article 4 :

De Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

2017-027 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN CHEF DE SERVICE CULTURE ET FESTIVITES NON TITUTAIRE PERMANENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De créer le poste de Rédacteur **ou** d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques et assurer un rôle d'aide à la décision auprès de l'élu délégué à la culture, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début
Contractuel	Administrative ou Culturelle	Rédacteur ou assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Maxi 13 ^{ème} échelon IB 591/ IM 498 Mini 1 ^{er} échelon IB 366/ IM 339	TC	1	Culturel	A compter du 01/04/2017

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2017-028 RESSOURCES HUMAINES – GRATIFICATION STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

D'instituer instituer une gratification des stagiaires égale à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Article 3 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la commune.

**2017-029 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE
CINEMA « LE PALACE » : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe du Cinéma « Le Palace » - arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	71 695,41	013	Atténuations de charges	2 632,46
012	Charges de personnel	151 043,36	70	Produit des services	74 565,08
014	Atténuations de produits	5 839,00	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	8 375,67	74	Dotations et Participations	163 920,54
66	Charges financières	4 944,52	75	Autres produits de gestion courante	10 504,44
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	15 739,35	042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		257 637,31	TOTAL		251 622,52

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	14 238,06	10	Dotations et fonds divers	
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	11 192,86	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	15 739,35
TOTAL		25 430,92	TOTAL		15 739,35

Soit :

	Résultat exercice précédent (2015)	Résultat 2016	Résultat cumulé
Fonctionnement	10 590,30	-6 014,79	4 575,51
Investissement	45 834,85	-9 691,57	36 143,28
Total	56 425,15	-15 706,36	40 718,79

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2016 : - 6 014.79 €
- Résultat d'investissement 2016 : - 9 691.57 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2016 : 4 575.51 €
- Résultat d'investissement cumulé 2016 : 36 143.28 €
- Résultat de clôture 2016 : 40 718.79 €**

2017-030 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE CINEMA « LE PALACE » - EXERCICE 2016 : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'approuver le compte de gestion du budget annexe du Cinéma Le Palace relatif à l'exercice 2016, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

2017-031 FINANCES - BUDGET 2017 CINEMA « LE PALACE » - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 : DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

De confirmer la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2017 du résultat cumulé 2016 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 4 575.51 €
- Section d'investissement : compte 001 (recette) : 36 143.28 €
- Total : 40 718.79 €**

2017-032 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE CINEMA LE PALACE : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique:

D'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe du Cinéma Le Palace, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 277 747.00 €

Section d'investissement : 67 922.92 €

**2017-033 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE
SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2016 du budget annexe du Service Eau et Assainissement arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	136 839,89	70	Produit des services	322 621,17
012	Charges de personnel		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et Participations	
66	Charges financières	3 128,18	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à la section d'investissement		78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section	102 130,99	042	Opération d'ordre entre section	
TOTAL		242 099,06	TOTAL		322 621,17

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations et fonds divers	91 995,91
16	Emprunts et dettes assimilées	11 047,11	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	293 242,35	23	Immobilisations en cours	
18	Comptes de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	102 130,99
041	Opérations patrimoniales				
TOTAL		304 289,46	TOTAL		194 126,90

Soit :

	Résultat exercice précédent (2015)	Résultat 2016	Résultat cumulé
Fonctionnement	20 000,00	80 522,11	100 522,11
Investissement	387 326,11	-110 162,56	277 163,55
Total	407 326,11	-29 640,45	377 685,66

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2016 : 80 522.11 €
- Résultat d'investissement 2016 : -110 162.56 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2016 : 100 522.11 €
- Résultat d'investissement cumulé 2016 : 277 163.55 €
- Résultat de clôture 2016 : 377 685.66 €**

2017-34 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016 : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'approuver le compte de gestion du budget annexe du Service Eau-Assainissement relatif à l'exercice 2016, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

2017-035 FINANCES - BUDGET 2017 – BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016: DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

De confirmer la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2017 du résultat cumulé 2016 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) : 20 000 €
- Section d'investissement : compte 1068 (recette) : 80 522.11 €
- Section d'investissement : compte 001 (recette) : 277 163.55 €
- Total : 377 685.66 €**

2017-036 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2017- BUDGET ANNEXE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique:

D'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe du Service Eau et Assainissement, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 381 767.55 €

Section d'investissement : 955 211.95 €

2017-037 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL VILLE : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 17 voix pour, 10 contre (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2016 du budget principal de la ville arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	2 829 107,73	013	Atténuations de charges	158 453,39
012	Charges de personnel	5 196 572,18	70	Produit des services	577 138,19
014	Atténuations de produits	504 235,00	73	Impôts et taxes	6 466 355,04
65	Autres charges de gestion courante	843 045,00	74	Dotations et Participations	3 863 736,06
66	Charges financières	137 218,61	75	Autres produits de gestion courante	435 842,85
67	Charges exceptionnelles	4 119,59	76	Produits financiers	
68	Dotations aux amortissements et provisions		77	Produits exceptionnels	234 346,66
022	Dépenses imprévues		78	Reprise sur amort. et provisions	
023	Virement à la section d'investissement		042	Opération d'ordre entre section	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	263 354,30			
TOTAL		9 777 652,41	TOTAL		11 735 872,19

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, fonds divers, réserves	2 057 881,54
16	Emprunts et dettes assimilées	433 897,77	13	Subventions d'investissement	460 424,68
20	Immobilisations incorporelles	81 066,54	16	Emprunts et dettes assimilées	1 164,66
204	Subventions d'équipements versées		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	512 732,46	21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	2 410 447,97	23	Immobilisations en cours	
18	Comptes de liaison		18	Compte de liaison	
26	Participations et créances		26	Participations et créances	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérations d'ordre entre sections		040	Opérations d'ordre entre sections	263 354,30
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
TOTAL		3 438 144,74	TOTAL		2 782 825,18

Soit :

	Résultat exercice précédent (2015)	Résultat 2016	Résultat cumulé
Fonctionnement	200 926,05	1 958 219,78	2 159 145,83
Investissement	196 047,04	-655 319,56	-459 272,52
Total	396 973,09	1 302 900,22	1 699 873,31

Soit un résultat cumulé :

- Résultat de fonctionnement 2016 :	1 958 219.78 €
- Résultat d'investissement 2016 :	-655 319.56 €
- Résultat de fonctionnement cumulé 2016 :	2 159 145.83 €
- Résultat d'investissement cumulé 2016 :	-459 272.52 €
Résultat de clôture 2016 :	1 699 873.31 €

2017-038 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - VILLE - EXERCICE 2016 : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'approuver le compte de gestion du budget principal de la ville relatif à l'exercice 2016, dressé par la Trésorière Principale de Beaumont sur Oise, dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif du même exercice.

2017-039 FINANCES - BUDGET 2017 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 : DECISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

De confirmer la reprise anticipée inscrite au budget primitif 2017 du résultat cumulé 2016 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : compte 002 (recette) :	197 145.83 €
- Section d'investissement : compte 1068 (recette) :	1 962 000 €
- Section d'investissement : compte 001 (dépense) :	- 459 272.52 €
Total :	1 699 873.31 €

2017-040 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2017 – VILLE : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 contre (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PY

CK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'approuver le budget primitif 2017 du budget principal de la ville, arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement : 11 519 266.94 €

Section d'investissement : 9 057 558.98 €

2017-041 FINANCES : INDEMNITE DE CONSEIL ANNEE 2016 AU COMPTABLE DU TRESOR : MONTANT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 5 contre (Mme HAZEBROUCK – Mme FERREIRA – Mme AGOSTINHO ONOFRE – Mme DUBOS – M. DUFOUR), 3 abstentions (Mme DENTINI - M. FOIREST – Mme TROUILLET),

Décide :

Article 1 :

D'attribuer l'indemnité de conseil au comptable du Trésor selon les modalités suivantes :

- Bénéficiaire : Martine VINTZEL

- Période : du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

- Taux : 100 %

- Montant brut : 1 710.64 €

- Montant net : 1 559.10 €

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de la collectivité.

2017-042 FINANCES – RECETTES - TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

M. TESNIERES, membre de l'association Athlétic Club Nord Val

Décide :

Article unique :

De voter les taux de contributions directes au titre de l'exercice budgétaire 2017, comme suit

Désignation des taxes :	Taux
Taxe d'Habitation	20,76%
Taxe Foncier Bâti	19,63%
Taxe Foncier non Bâti	43,14%

2017-043 FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES 2017 : ATTRIBUTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

M. TESNIERES, membre de l'association Athlétic Club Nord Val-d'Oise, Mme HERLEM, membre du Cercle Beaumontois du Patrimoine, M. PYCK, membre de l'Harmonie municipale et de la Chorale Bellomontis et M. APARICIO membre de l'association Beaumont-sur-Oise Judo n'ont pas pris part au vote.

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De voter les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau détaillé, joint au Budget primitif 2017

Article 2 :

De dire que la dépense est inscrite au Budget Principal de la Ville.

2017-044 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION « ANACR - FNDIRP »: APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** la convention avec l'association beaumontoise « ANACR – FNDIRP » sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association ANACR -FNDIRP

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens sont inscrits au budget de la commune.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-045 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION VAL D'HISSERA : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec chaque association beaumontoise VAL D'HISSERA sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association VAL D'HISSERA.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-046 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION ARTIST'EN LIBERTE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise ARTIST'EN LIBERTE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association ARTIST'EN LIBERTE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-047 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION LA MAISON D'OREE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise LA MAISON D'OREE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association LA MAISON D'OREE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-048 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION DU SECOURS CATHOLIQUE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise SECOURS CATHOLIQUE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association SECOURS CATHOLIQUE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-049 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION DU SOUVENIR FRANCAIS : APPROBATIO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise du SOUVENIR FRANCAIS sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association du SOUVENIR FRANCAIS.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-050 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UNION NATIONALE DES COMBATTANTS sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UNION NATIONALE DES COMBATTANTS.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-051 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UNION SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UNION SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UNION SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-052 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise ASSOCIATION DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association ASSOCIATION DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-053 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION AAPPMA: APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise AAPPMA sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association AAPPMA.

Article 3 :

➤ **De Dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-054 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION « FNACA »: APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** la convention avec l'association beaumontoise « FNACA » sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association « FNACA ».

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens sont inscrits au budget de la commune.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-055 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION AS JACQUES MONOD: APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise AS JACQUES MONOD sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association AS JACQUES MONOD.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-056 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION BSO MIXED FIGHT 95 : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise BSO MIXED FIGHT 95 sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association BSO MIXED FIGHT 95.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-057 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION CANETON CLUB: APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise CANETON CLUB sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association CANETON CLUB.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-058 **SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UMOB LUTTE ET SAMBO: APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UMOB LUTTE ET SAMBO sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UMOB LUTTE ET SAMBO.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-059 **SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION L'ECOLE A L'HOPITAL : APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise L'ECOLE A L'HOPITAL sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association L'ECOLE A L'HOPITAL.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-060 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION CHORALE BELLOMONTIS : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise CHORALE BELLOMONTIS sollicitant une subvention

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association CHORALE BELLOMONTIS.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-061 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION AQUARELLE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise AQUARELLE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association AQUARELLE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-062 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION TANGO NOIR : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise TANGO NOIR sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** des conventions cadres d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association TANGO NOIR.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-063 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION HARMONIE MUNICIPALE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise HARMONIE MUNICIPALE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association HARMONIE MUNICIPALE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-064 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION BEAUX ARTS DE BEAUMONT SUR OISE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise BEAUX ARTS DE BEAUMONT SUR OISE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association BEAUX ARTS DE BEAUMONT SUR OISE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-065 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION CENTRE D'EDUCATION POPULAIRE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise CENTRE D'EDUCATION POPULAIRE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association CENTRE D'EDUCATION POPULAIRE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-066 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION SUBAQUACLUB : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise SUBAQUACLUB sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association SUBAQUACLUB.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-067 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION BEAUMONT TRIATHLON : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise BEAUMONT TRIATHLON sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association BEAUMONT TRIATHLON.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-068 **SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION ATHLETISME CLUB NORD VAL D'OISE 95 : APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise ATHLETISME CLUB NORD VAL D'OISE 95 sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association ATHLETISME CLUB DU NORD VAL D'OISE 95

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-069 **SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION AVIRON BEAUMONTOIS : APPROBATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise AVIRON BEAUMONTOIS sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association AVIRON BEAUMONTOIS.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-070 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION TENNIS CLUB BEAUMONTOIS : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise TENNIS CLUB BEAUMONTOIS sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association TENNIS CLUB BEAUMONTOIS

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-071 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION CERCLE D'ESCRIME BEAUMONTOIS : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise CERCLE D'ESCRIME BEAUMONTOIS sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association CERCLE D'ESCRIME DE BEAUMONT SUR OISE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-072 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UMOB TENNIS DE TABLE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UMOB TENNIS DE TABLE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UMOB TENNIS DE TABLE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-073 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION BEAUMONT-SUR-OISE JUDO : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise BEAUMONT SUR OISE JUDO sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association BEAUMONT SUR OISE JUDO.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-074 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION K DANSE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise K DANSE sollicitant une subvention

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association K DANSE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-075 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION RANDONNEES ET DECOUVERTES APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UMOB RANDONNEES ET DECOUVERTES sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UMOB RANDONNEES ET DECOUVERTES.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-076 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UMOB BASKET : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UMOB BASKET sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UMOB BASKET

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-077 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION ENTENTE BEAUMONT MOURS FOOTBALL APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise ENTENTE BEAUMONT MOURS FOOTBALL sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association ENTENTE BEAUMONT MOURS FOOTBALL.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-078 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UMOB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UMOB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UMOB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-079 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UMOB KARATE APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UMOB KARATE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UMOB KARATE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-080 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION CLUB ESCALADE BEAUMONTOIS : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise CLUB ESCALADE BEAUMONTOIS sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association CLUB ESCALADE BEAUMONTOIS.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-081 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UMOB PETANQUE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UMOB PETANQUE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UMOB PETANQUE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-082 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION FOYER CLUB DE L'AMITIE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise FOYER CLUB DE L'AMITIE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association FOYER DE L'AMITIE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-083 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UNRPA ENSEMBLE ET SOLIDAIRE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UNRPA ENSEMBLE ET SOLIDAIRE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** des conventions cadres d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UNRPA ENSEMBLE ET SOLIDAIRE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-084 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION CD 95: APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise CD 95 sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association CD 95.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-085 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION UMOB SKI : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise UMOB SKI sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association UMOB SKI.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-086 SPORTS / VIE ASSOCIATIVE - CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION CERCLE BEAUMONTOIS DU PATRIMOINE : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 18 voix pour, 10 abstentions (Mme CLOOTS (+1) – M. GENSE – Mme HERLEM (+1) – M. PYCK – M. APARICIO – M. REBEYROLLE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

➤ **D'approuver** le principe d'un conventionnement avec l'association beaumontoise CERCLE BEAUMONTOIS DU PATRIMOINE sollicitant une subvention.

Article 2 :

➤ **D'adopter le renouvellement** de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Beaumont-sur-Oise et l'association CERCLE BEAUMONTOIS PATRIMOINE.

Article 3 :

➤ **De dire** que les crédits relatifs à la subvention sollicitée dans le cadre de cette convention d'objectifs et de moyens seront inscrits au budget de la ville.

Article 4 :

➤ **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en vue de la bonne application des présentes.

2017-087 FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS : CONVENTION VILLE / CAF – AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT : PRESTATION DE SERVICE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

Décide :

Article unique :

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse, selon le projet figurant en annexe

2017-088 URBANISME / TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP : DEMANDE DE SUBVENTION- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté :

D.E.T.R. 2017

Dépenses		Subventions	
Projet 1 « Création d'un carré militaire » 141 403,21 € TTC <i>(Soit 129 196,01 € HT)</i> <i>Nota : certaines prestations ne sont pas soumises à la TVA.</i>		Subvention de l'Etat DETR catégorie 5 « Aménagement de cimetières et création de colombariums » (40 % du montant HT des travaux)	40 % 51 678,48 €
Projet 2 « Travaux d'amélioration et de rénovation au Groupe scolaire Pauline Kergomard » 45 792,00 € TTC <i>(Soit 38 160,00 € HT)</i>		Subvention de l'Etat DETR catégorie 2 «Travaux sur les bâtiments communaux et intercommunaux, sous-catégorie bâtiments scolaires» (40 % du montant HT des travaux)	40 % 15 264,00 €
Aide Départementale FONDS SCOLAIRE 41 % du Plafond des dépenses 30 000 € HT		12 300,00 €	
Total des dépenses	187 195,21 €	Total des Subventions	79 242,48 €
Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions			107 952,73 €

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 pour les travaux de création d'un carré militaire et d'amélioration et rénovation du groupe scolaire Pauline Kergomard sur la commune,

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2017.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée et à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Article 5 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

2017-089 OBJET : CULTURE : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article1 :

D'approuver le nouveau règlement Intérieur de la Bibliothèque Municipale

Article 2 :

D'approuver la charte d'utilisation des accès Internet pour le public utilisateur des services de la bibliothèque municipale.

Article 3 :

De dire que ces documents seront affichés dans les locaux de l'établissement.

Article 4 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les documents issus de l'application des présentes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00 heures 20 minutes.

Le Maire
Nathalie GROUX